

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALE (CHAM) ?

Les CHAM permettent un accès à un enseignement artistique de qualité. Au même titre que d'autres filières spécifiques (le sport ou les technologies), ces classes donnent la possibilité aux élèves d'associer une pratique artistique exigeante à des études générales.

Les élèves en CHAM bénéficient d'un allègement de l'horaire officiel d'enseignement général, sans qu'aucune matière ne soit supprimée, ni le programme modifié.

Le projet pédagogique des classes à horaires aménagés s'inscrit dans le projet du collège et du conservatoire dans un esprit d'échange et de complémentarité.

Tous les élèves bénéficient de cours d'instrument, de chant choral, d'ateliers artistiques dont la durée et les contenus sont adaptés au profil des élèves... Ils sont accueillis au conservatoire sur 2 demi-journées par semaine.

L'inscription est gratuite et la location d'instruments est possible.

Le nombre d'élèves pouvant être accueillis par le conservatoire est limité.

POUR QUI ?

Tout élève motivé par un travail musical/instrumental et souhaitant s'investir dans une activité artistique et une pratique régulière, même s'il est débutant (pour les classes de 6^e), peut s'inscrire en classes à horaires aménagés musicales.

INFORMATIONS :

Conservatoire à rayonnement régional

9 rue Fitz-James - Limoges

Scolarité : 05 55 45 95 78 ou 05 55 45 95 62

Responsable aux études : Frank VASSALLUCCI | 06 66 33 84 60



ADMISSION

Conformément à la réglementation, une commission présidée par Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant établit la liste des élèves admis au regard des éléments suivants :

- l'avis de l'équipe pédagogique de l'école de l'élève sur la capacité à suivre à profit la formation dispensée.
- d'une lettre de motivation
- d'une évaluation musicale adaptée au profil de l'élève et d'un entretien individuel permettant au candidat de décrire son parcours et son intérêt pour la musique.

Ce temps est animé par des représentants des équipes éducatives du conservatoire et du collège Léonard-Limosin.

CALENDRIER

RÉUNION D'INFORMATION	Le 16 mars 2019 à 10h45 au collège Léonard-Limosin
PRÉ-INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION PAR INTERNET	Du 16 mars au 31 mars 2019 sur le site de la Ville limoges.fr
ÉVALUATIONS ET ENTRETIENS	Les 6 et 9 avril 2019 au conservatoire
COMMISSION D'ADMISSION	Fin mai 2019

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

■ LE CONSERVATOIRE | 9 rue Fitz-James - Limoges

Le conservatoire à rayonnement régional de Limoges, établissement municipal, propose un enseignement musical du 1^{er} au 3^e cycle, ainsi qu'un cycle préprofessionnel dans l'ensemble des disciplines musicales, ainsi que des activités d'animation et de diffusion.

■ LE COLLÈGE LÉONARD-LIMOSIN | 13 rue des Clairettes - Limoges

Cet établissement est situé à environ 600 m du conservatoire et permet de poursuivre une scolarité en externat ou demi-pension.

IMPORTANT

En cas de changement de collège, une demande de dérogation doit, dès à présent, être adressée à l'Inspection académique afin que votre enfant puisse être affecté au collège Léonard-Limosin.